



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	42
Votants par procuration	7
Absents	7
Total des votes	49

1.1

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 octobre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M. RABEL, M. BESSARD, M. FOUCOURT, MME VANBESIE, M. LEMOUCHER, MME DUHAMEL, MME CACAUX, M. VETEL, MME MONTIER

ELUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. DUMESNIL A M. LEMOUCHER, M. LAMY A MME DUONG, M. TIMON A M. DARMOIS, MME DUVAL A MME ROSA, MME MONLON A MME GAUTIER, MME QUESNEY A MME DUTILLOY, M. ROBILLOT A MME CACAUX

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. BARRE, M. LEFRANCOIS, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BINET, M. BAPTIST
SECRETAIRE DE SEANCE : M. CALMESNIL

N°DEL 0103_2024 Convention de groupement de commande avec le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande sur la restauration continuité écologique du canal St Aubin

Un ouvrage se situant sur la commune de Saint Aubin sur Quillebeuf permet de maintenir un niveau d'eau dans le secteur du Marais Vernier. Cet ouvrage constitue un obstacle à la continuité écologique entre la Seine et le Marais Vernier en particulier pour les espèces piscicoles telles que l'anguille européenne.

Il est proposé de réaliser, dans le cadre d'un groupement de commandes, une étude de faisabilité afin de restaurer la continuité écologique de cet ouvrage. Le parc naturel des boucles de seine normande est désigné comme coordonnateur.

L'enjeu de l'étude est aussi de pouvoir automatiser l'ouvrage et d'assurer une régulation plus fine des niveaux d'eau.

Sur un montant d'étude estimé à 100 000 €TTC, une aide financière de 80 % sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et la part restante (20 %) sera prise en charge à part égale par le SMGSN et la CCPAVR. Les frais de fonctionnement du groupement seront en totalité supportés par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L. 2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique

CONSIDÉRANT que cet ouvrage constitue un obstacle à la continuité écologique sur l'ensemble du Marais Vernier

CONSIDÉRANT que le parc naturel des boucles de la seine normande est la structure référente actuellement en matière de gestion des niveaux d'eau dans le Marais Vernier

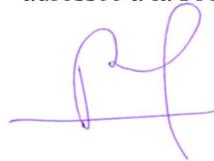
CONSIDÉRANT que cette action s'insère dans la politique d'action Ramsar en faveur de la préservation des zones humides

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
Par 48 votes Pour,
Et 1 vote contre
Dominique BOUCHER*

- **D'APPROUVER** les termes de convention constitutive du groupement de commande pour la passation du marché d'étude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique du canal Saint Aubin sur les communes de Quillebeuf sur Seine et de Saint Aubin sur Quillebeuf.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y afférant.
- **D'INSCRIRE** au budget de 2025 la participation maximum de 10 000€ TTC

Pont-Audemer, le 4 novembre 2024
le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL